

Halte à la répression anti-syndicale !

18 novembre 2020



4 enseignant-es du lycée Desfontaines de Melle (79) font l'objet de procédures disciplinaires suite à leur participation à des rassemblements contre la mise en place de la réforme du bac Blanquer dite des E3C au début de l'année 2020.

Les commissions disciplinaires se sont réunies du 12 au 16 octobre dernier. La rectrice de l'académie de Poitiers a prononcé des sanctions particulièrement lourdes allant du blâme au déplacement d'office.

Elle persiste donc dans sa volonté de réprimer des enseignant-es pour des faits de grève lors d'un mouvement national appelé par les organisations syndicales.

C'est bien aujourd'hui une nouvelle fois le droit de revendiquer, de se réunir, de manifester qui sont attaqués. Pour nos organisations, ces droits ne sont pas négociables.

Pourtant dans l'Education nationale comme dans de trop nombreux secteurs de la fonction publique, les attaques notamment anti-syndicales s'accroissent.

La répression doit cesser.

Une large mobilisation qui s'est traduite par une manifestation nationale à Poitiers, le 12 octobre, et de nombreux rassemblements, dont le 14 octobre, témoignent du fait que les personnels de l'Éducation nationale soutiennent massivement les 4 de Melle.

Nos organisations syndicales CGT, FO, FSU et SOLIDAIRES exigent le retrait immédiat des sanctions prononcées à l'encontre de enseignant-es de Melle.

Elles exigent plus généralement l'arrêt total de la répression anti-syndicale et des mesures et procédures engagées contre tous les personnels ayant participé à des actions syndicales à Melle, dans l'Education nationale comme dans l'ensemble de la fonction publique.

Paris, le 18 novembre 2020



Halte à la répression anti-syndicale !

4 enseignant-es du lycée Desfontaines de Melle (79) font l'objet de procédures disciplinaires suite à leur participation à des rassemblements contre la mise en place de la réforme du bac Blanquer dite des E3C au début de l'année 2020.

Les commissions disciplinaires se sont réunies du 12 au 16 octobre dernier. La rectrice de l'académie de Poitiers a prononcé des sanctions particulièrement lourdes allant du blâme au déplacement d'office.

Elle persiste donc dans sa volonté de réprimer des enseignant-es pour des faits de grève lors d'un mouvement national appelé par les organisations syndicales. C'est bien aujourd'hui une nouvelle fois le droit de revendiquer, de se réunir, de manifester qui sont attaqués. Pour nos organisations, ces droits ne sont pas négociables.

Pourtant dans l'Education nationale comme dans de trop nombreux secteurs de la fonction publique, les attaques notamment anti-syndicales s'accroissent.

La répression doit cesser.

Une large mobilisation qui s'est traduite par une manifestation nationale à Poitiers, le 12 octobre, et de nombreux rassemblements, dont le 14 octobre, témoignent du fait que les personnels de l'Éducation nationale soutiennent massivement les 4 de Melle.

Nos organisations syndicales CGT, FO, FSU et SOLIDAIRES exigent le retrait immédiat des sanctions prononcées à l'encontre de enseignant-es de Melle.

Elles exigent plus généralement l'arrêt total de la répression anti-syndicale et des mesures et procédures engagées contre tous les personnels ayant participé à des actions syndicales à Melle, dans l'Education nationale comme dans l'ensemble de la fonction publique.

Paris, le 18 novembre 2020

- Emplacement : ré-agir ensemble > Mobilisations et actualités > Actualités >
- Adresse de cet article :
<https://solidaires.org/Halte-a-la-repression-anti-syndicale>